

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 17 novembre 2022

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Molossi
M. Dallier donnant pouvoir à Mme Maroun
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet
Mme Ségura donnant pouvoir à M. Martin P-Y
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Monot



Délibération n° 08-04 du 17 novembre 2022

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2022 À L'AGENCE DÉPARTEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE SEINE-SAINT-DENIS TOURISME ET SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE LA RÉNOVATION DU BATEAU PIERRE-SIMON GIRARD.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n°8-01 du 30 juin 2022 approuvant la convention d'objectifs et de moyens 2022-2024 avec l'Agence Seine-Saint-Denis Tourisme, l'acompte de subvention de fonctionnement et la subvention d'investissement,

Vu la convention 2022-2024 conclue le 19 juillet 2022 avec l'Agence Seine-Saint-Denis Tourisme,

Vu la demande de l'agence départementale de développement touristique Seine-Saint-Denis Tourisme,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE une subvention de fonctionnement de 1 329 131 euros à l'Agence Seine-Saint-Denis Tourisme pour l'année 2022, au titre de la politique de promotion et de développement touristique, ainsi que pour sa participation au Bel Eté Solidaire et Olympique, à la Journée Olympique et à l'opération (En)quête de Patrimoine ;

- DÉCIDE de verser le solde de la subvention de fonctionnement 2022 à l'Agence Seine-Saint-Denis Tourisme, soit un montant de 226 216 euros, compte tenu des sommes déjà versées au premier semestre ;

- ATTRIBUE une subvention d'investissement de 50 000 euros au titre de la rénovation du bateau Pierre-Simon Girard, en complément de la subvention d'investissement de 60 000 euros déjà attribuée ;



- APPROUVE les avenants relatifs à l'attribution de ces deux subventions ;
- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer lesdits avenants, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

N'ayant pas pris part au vote :

M. Troussel, Mme Dellac, Mme Saïd-Anzum, Mme Lecroq, Mme Paul

M. Molossi n'use pas du pouvoir de M. Bouamrane

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.